

François Hollande et le gaz de schiste : vers un tournant majeur ?

LE MONDE | 15.07.2013 à 10h58 | Par Marie-Béatrice Baudet

En déclarant, lors de son entretien télévisé du 14-Juillet : *"Tant que je suis président, il n'y aura pas d'exploration de [gaz de schiste](#)", [François Hollande](#) a définitivement fermé le dossier de ces hydrocarbures non conventionnels, feuilleton énergétique qui déchaîne les passions. C'est un tournant majeur. Et un vrai cadeau à [Europe](#)-Ecologie les Verts et aux ONG qui ne cachaient pas, lundi, leur satisfaction.*

Le chef de l'Etat a en effet utilisé le mot *"exploration"* et non *"exploitation"*. Ce qui signifie en clair qu'il *"a fermé le ban"*, constate un industriel, mettant fin à toute possibilité d'[aller regarder](#) et évaluer les ressources du sous-sol français en gaz de schiste jusqu'en 2017.

"Nous pensions que le président de la République allait [ajouter](#) quelques mots, comme il l'avait fait en novembre 2012, en expliquant que la recherche de techniques alternatives à la fracturation hydraulique continuait et qu'il prendrait "ses responsabilités" si une nouvelle technique apparaissait", explique un expert pétrolier, qui ne comprend plus rien à *"cette communication"*.

Pour un député PS, la langue du chef de l'Etat a peut-être fourché : *"Entre exploration et exploitation, il est possible de se [tromper](#). Or c'est difficile de s'[exprimer](#) sur un sujet aussi technique que celui-ci, lors d'un entretien grand public"*.

Quatre jours avant la déclaration de François Hollande, [Jean-Marc Ayrault](#) avait dû recadrer son ministre du redressement productif, [Arnaud Montebourg](#), qui souhaitait – à [titre](#) personnel – la création d'une entreprise publique française pour [exploiter](#) des gaz de schiste "écologiques". Le premier ministre avait alors indiqué qu'il était *"exclu d'[exploiter](#) des gaz de schiste aujourd'hui en France"*. Cette fois-ci, le terme choisi avait été *"exploiter"* et non *"explorer"*...

BAGARRE JURIDIQUE

Cette bataille sémantique n'est pas anodine. Vendredi 12 juillet, le conseil d'Etat a en effet décidé de [transmettre](#) au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur la loi du 13 juillet 2011 qui interdit la fracturation hydraulique en France, seule technique disponible aujourd'hui pour l'exploitation des huiles et gaz de schiste. A l'origine de cette bagarre juridique, on trouve la compagnie pétrolière texane Schuepbach dont deux permis miniers ont été abrogés au nom de la loi de 2011.

Le Conseil constitutionnel a trois mois pour se [prononcer](#). Une probabilité existe, selon plusieurs juristes de l'environnement, pour que le texte soit abrogé. Du coup, les permis miniers qui ont été recalés pourraient refaire leur apparition. Dans ces conditions, le gouvernement devrait [prendre](#) de nouvelles dispositions législatives afin de [tenir](#) ses engagements.

Cette période d'incertitude est du pain bénit pour les pro-gaz de schiste qui espéraient en [tirer](#) profit pour [assouplir](#) la nouvelle loi, et [permettre](#) des expérimentations encadrées par la recherche publique, afin de [sonder](#) le sous-sol français. C'est le credo du Medef. Pierre Gattaz, son nouveau président, avait demandé, dimanche 7 juillet, qu'on laisse la recherche

[avancer](#) sur les gaz de schiste, *"parce que l'énergie est un élément de compétitivité du pays"*.

Que va-t-il aussi [advenir](#) des conclusions attendues d'ici quelques mois du rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) sur l'exploitation des gaz de schiste en France ? Dans un texte d'étape, les deux rapporteurs, le député Christian Bataille (PS) et le sénateur ([UMP](#)) Jean-Claude Lenoir, appelaient le 8 juin à [faire](#) l'inventaire des ressources dans le sous-sol français. Une demande désormais caduque, au moins jusqu'en 2017.